

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 26 août 2022

Date de la convocation 17/08/2022 Date d'affichage 17/08/2022 Membres : En Exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Cédric MARTINS par Marie-Laure CAMBOULAS Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Jean-Claude FROMENT, Guillaume POUJOL Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: suppression d'un emploi permanent - poste à temps complet - DE_20220826_001

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, *de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires* au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique, article L542-2

Vu le tableau des emplois,

vu l'avis positif du comité technique réuni le 6 juillet 2022.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territoriale de la catégorie hiérarchique C, en raison du départ en retraite invalidité de M Constans Didier.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territoriale de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents,

DECIDE: d'adopter la suppression d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} septembre 2022.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	28 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	33,32 heures

			1	32 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	13,58 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	6,39 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 27 août 2022
et publication ou notification
le 27 août 2022

Roussennac, le 27 août 2022.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Sébastien CAYSSIAUSSENAC



Secrétaire de séance
Marie-Laure CARIBOULON